

BON DE SOUSCRIPTION pour la restauration de la chapelle Notre-Dame-des-Neiges à Eperlecques

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration de la chapelle Notre-Dame-des-Neiges à EPERLECQUES et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours, et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse : Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

- **Païement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelle Notre-Dame des neiges Eperlecques ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
- **Païement en espèces** : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessous.
- **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/ 55689 ou flashez le QR code ci-après

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.
- OU de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine
268 boulevard Clémenceau - 59700 MARCQ-EN-BAROEUL

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Remplissez le bon de souscription ou rendez-vous sur le site internet de la Fondation du Patrimoine pour faire un don en ligne sécurisé à l'adresse suivante : www.fondation-patrimoine.org ou utilisez le flashcode ci-contre :



Rédaction et réalisation : Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure - Crédits photos : Carl Telemoff - p.1, p.2, p.3 - AUD - nef, p.3

CHAPELLE NOTRE-DAME DES NEIGES à Eperlecques

>> **SOUSCRIVEZ**
pour sa restauration





Positionnée près d'un carrefour, la chapelle Notre-Dame-des-Neiges à Eperlecques, est un élément structurant du hameau de Ganspette. Issue d'une fondation privée du XVIIIème siècle, elle fut maintes fois restaurée, avant d'être reconstruite en 1845.

L'édifice actuel remplace une chapelle fondée en 1715 par Jean Albert Dominique Caucheteur en exécution des dernières volontés de sa mère. Parmi les raisons de la fondation, il y a la nécessité pour les habitants des hameaux du Ganspette et de Bleu-Maison d'avoir un lieu de culte, leur évitant ainsi «de venir à la messe commencée» en rejoignant l'église du centre.

Suite à un conflit entre les héritiers et la fabrique, elle devient secours de l'église d'Eperlecques par décret royal en 1847.

En 1845, des travaux d'agrandissement sont nécessaires puisqu'«un tiers des habitants [est resté] dans la rue, exposé à l'intempérie des saisons» pendant l'office. Cette campagne a profondément transformé l'aspect de la chapelle : son orientation est

passée d'un axe nord-sud à un axe ouest-est et un clocheton, modifié depuis lors, la surmonte.

Hormis la façade-écran et le pignon est, en brique jaune, l'édifice est bâti en rouge-barre, technique alternant rangs de craie et rangs de brique rouge. Flanquée par un chainage d'angle en craie, la vaste surface de la façade-écran en brique rouge est rythmée par deux pilastres en brique jaune soutenant un fronton triangulaire.

Parmi les campagnes de travaux, la plus notable est celle de 1925 qui voit le remaniement complet du clocheton et la pose d'un carrelage en carreaux de ciment.

La valorisation de l'église s'effectuera dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.

➤➤ Les travaux, objet de la souscription, portent sur la remise en état du clocheton, de la couverture de la nef avec la reprise des éléments de maçonnerie de la façade d'entrée.

Pourquoi un appel à souscription ?

➤➤ Cette restauration, touchant des éléments essentiels de la maçonnerie et de la couverture, permettra de pérenniser l'édifice et de rendre sa visibilité à un élément patrimonial central du hameau.

La commune a d'ores et déjà reçu le soutien de nombreux partenaires parmi lesquels la Communauté d'Agglomération, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France et la Fondation du patrimoine.

En quelques années, la Fondation du patrimoine Nord Pas-de-Calais est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Organisme privé à but non lucratif, reconnu d'utilité publique un an après sa création, la Fondation du patrimoine intervient pour promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine bâti non protégé par l'État.

De par son label et les partenariats établis avec les collectivités territoriales, la Fondation du patrimoine permet aux propriétaires privés, communes ou associations, suivant certains critères, d'obtenir une participation financière, une subvention de la Fondation du patrimoine ou une défiscalisation du montant des travaux de restauration effectués. Elle collecte les dons des particuliers et entreprises locales versés au bénéfice des souscriptions lancées avec notre concours et les reverse, frais de gestion déduits, au maître d'ouvrage.

**LA COMMUNE D'EPERLECQUES
compte sur votre soutien
et votre générosité !**

Contact :

Mairie Eperlecques
5 Rue de la Mairie,
62910 Éperlecques

Tél : 03 21 93 11 93

E-Mail : secretariat@mairie-eperlecques.fr

